

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre aux sinistrés de cette municipalité de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres est mis en œuvre au bénéfice des sinistrés de la Municipalité de Saint-Calixte, située dans la circonscription électorale de Rousseau, qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes survenues le 4 septembre 2009.

Québec, le 3 décembre 2009

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
JACQUES P. DUPUIS

52960

**A.M., 2009**

**Arrêté du ministre du Revenu, en date  
du 16 décembre 2009**

Loi sur le curateur public  
(L.R.Q., c. C-81)

CONCERNANT la nomination de deux membres du comité de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

VU les articles 46, 76.1 et 77 de la Loi sur le curateur public qui prévoient que le ministre du Revenu constitue un comité chargé de le conseiller en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective;

VU l'article 47 de cette loi qui énonce que les membres du comité sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

VU l'arrêté ministériel du 16 juin 2006 par lequel le ministre du Revenu a nommé messieurs Pierre Comtois et Michel Toupin membres de ce comité pour la période du 16 juin 2006 au 15 mai 2009;

VU que le mandat de messieurs Comtois et Toupin est expiré et qu'il y a lieu de les nommer de nouveau;

EN CONSÉQUENCE, le ministre du Revenu :

NOMME de nouveau monsieur Pierre Comtois, vice-président du conseil et chef des placements à Optimum gestion de placements inc., et monsieur Michel Toupin, gestionnaire principal à la Caisse de retraite de l'Université Laval, membres du comité de placement chargé de le conseiller, à compter des présentes et pour la période devant se terminer le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

*Le ministre du Revenu,*  
ROBERT DUTIL

52980